

Thésaurus Harmonisé maintien en emploi et actions sociales - initiative de l'orientation - Version 2026

N° LIGNE	LIBELLE
1	par un professionnel de santé du SPST
2	par autosaisine de la cellule PDP
3	par sollicitation directe de l'employeur
4	par sollicitation directe du travailleur
5	par signalement par un partenaire externe (MDPH, Assurance Maladie, CAP EMPLOI)

